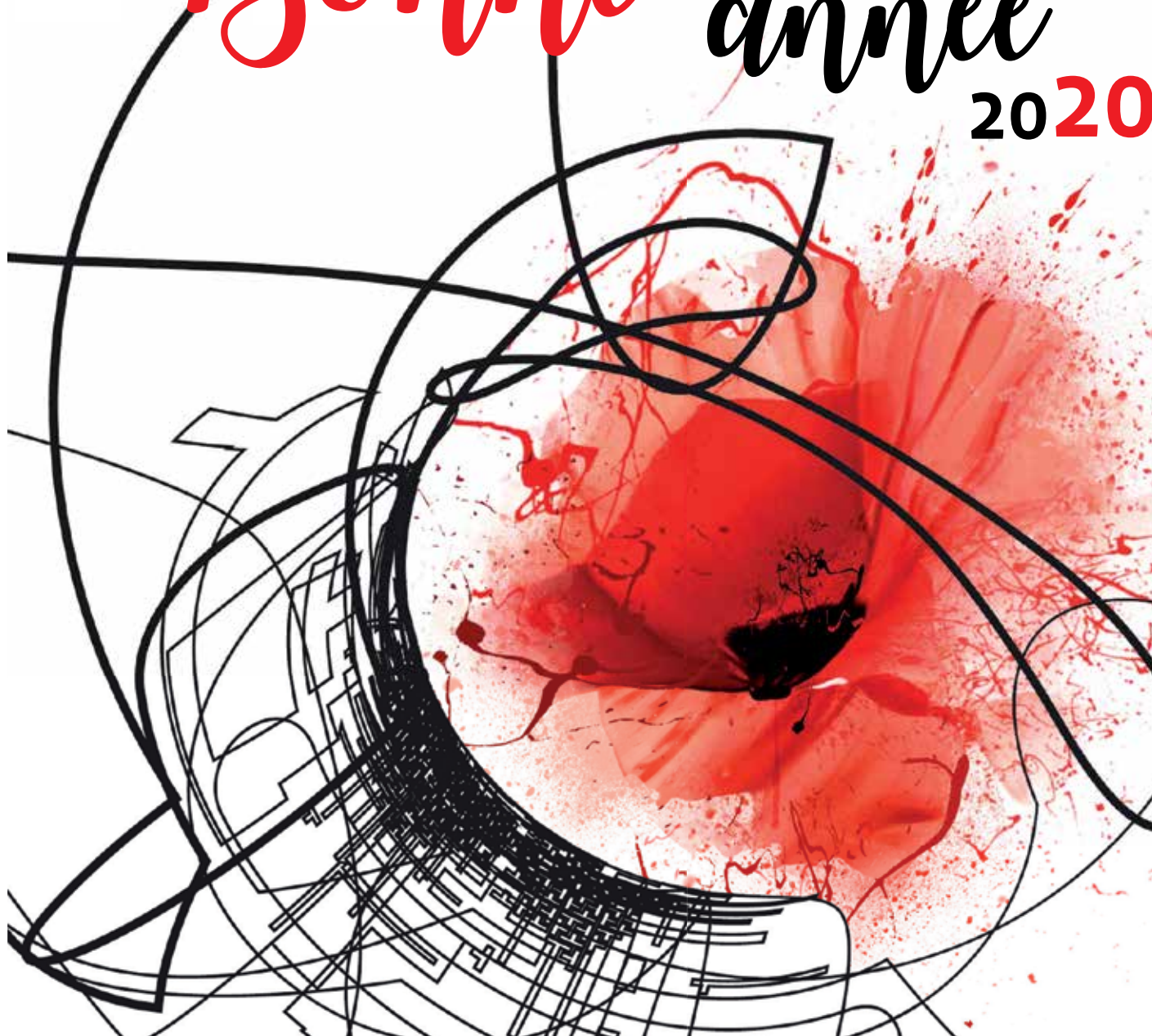


Le magazine de la ville

Janvier 2020 n° 190

SAINT-BRICE MAGAZINE

Bonne année
2020



Chiens : la laisse est obligatoire p. 5 Recensement de la population p. 6
Une exposition pour les tout-petits p. 7 BAFA citoyen et Passeport-sitting p. 9



www.saintbrice95.fr

AGENDA

JANVIER

09/01 & 06/02

CLUB LECTURE

Le club lecture L'Envers des livres, animé par la bibliothèque, vous invite à partager vos dernières découvertes littéraires autour d'un thé ou d'un café.
De 10 h à 12 h, bibliothèque
Rens. au 01 34 19 12 11

10

CONCERT : BRASSENS « À MA SAUCE »

Tarif : 12 €
À 20 h 30, TOPF Silvia Monfort
Rens. et réserv. au 01 39 33 01 81
ou theatre@agglo-plainevallee.fr

10 & 24

LES SENIORS DU JEU

Séances d'initiations aux jeux de société réservées au public senior.
De 10 h à 12 h,
ludothèque Bernard Tronchet
Rens. au 01 30 18 95 40

12

TRAIL DES MARCASSINS

Voir page 8

13-31

EXPOSITION POUR LES TOUT-PETITS : PRENDRE ET SURPRENDRE

Voir page 7



14

SCÈNE OUVERTE

Auditions de musique des élèves du conservatoire municipal Claude Debussy.
À 19 h, CCS Lionel Terray (auditorium)
Rens. au 01 39 33 01 85

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Voir page 13

16/01 - 22/02

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Voir page 6

18

CONCERT DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

Voir page 8

20

ATELIER BIEN-ÊTRE ET RELAXATION

Organisé par Entraide autisme en Val-d'Oise (EAVO) et animé par Sandra Pelisson. Atelier pour les parents (relaxation, gestion du stress, respiration...), inspiré de la sophrologie, du qi-qong et du stretching, à mettre en œuvre dans la vie quotidienne et à transmettre à ses enfants.
Tarif : 5 € pour être adhérent d'EAVO
À 17 h 15, centre de loisirs Planète Jeunes
Rens. et réserv. : 06 35 44 85 32
ou entraideautisme@sfr.fr

22

LA CASE A

Animée par les bibliothécaires à destination des familles.
À 15 h 30, Point lecture
Rens. au 01 34 19 12 11 / 01 39 33 01 86

24

HUMOUR : JULIE BARGETON, WOMAN IS COMING

Tarifs : de 20 € à 37 €
À 20 h 30, TOPF Silvia Monfort
Rens. et réserv. au 01 39 33 01 81
ou theatre@agglo-plainevallee.fr

27

CONFÉRENCE : LES FEMMES IMPORTANTES DANS LES RELIGIONS

L'Association culturelle interreligieuse de Saint-Brice consacre une soirée aux femmes majeures des religions monothéistes. Le rôle de la femme sera abordé également.
Rens. au 06 60 13 90 95
À 20 h, Maison des associations

28

THÉ DANSANT : LA GALETTE DES ROIS

Organisé par le service Animation seniors. Réservé aux plus de 55 ans.
Tarifs : 7 €/Saint-Brice - 12 €/Plaine Vallée
Rens. et inscriptions obligatoire
au 01 39 33 01 85

31

DEUX CHORALES POUR UN CONCERT

Les chorales des associations Harmonie et Choral'in 95 se retrouveront pour une représentation commune.
Répertoire : Nougaro, Trenet, Sanson, Jonasz, Piaf, Pagny, etc.
À 20 h, TOPF Silvia Monfort
Rens. au 06 89 56 12 93

CAFÉ PHILO

Organisé par Le chemin du philosophe
Thème : nos désirs sont-ils notre force ou notre faiblesse ?
À 19 h 30, espace Lesseps à Bouffémont
Rens. au 06 76 79 73 11

FÉVRIER

01

COLLECTE DES RESTOS DU CŒUR

Toute la journée au centre commercial Leclerc-Moisselles, au profit de l'antenne saint-bricienne.



SALON DES COLLECTIONNEURS

Organisé par Le club philatélique de Sarcelles et environs.
De 9 h 30 à 17 h 30,
salle André Malraux à Sarcelles
Rens. au 06 03 35 73 90

STAGE D'AQUARELLE

Organisé par l'association
Les arts s'enchaînent sur le thème du paysage (abstrait et figuratif).
Prévoir un pique-nique et son matériel.
Tarif : 25 €
De 11 h à 14 h, LCR Les Amandiers
Rens. et inscriptions jusqu'au 29 janvier
au 06 75 86 79 96

ATELIER D'IMPRO THÉÂTRALE POUR ADULTES

Organisé par le service Culturel.
Inscription avant le 31 janvier à l'Espace accueil : 01 34 29 42 00
De 13 h 30 à 18 h, CCS Lionel Terray
Rens. au 01 39 33 01 94

SCÈNE OUVERTE

Auditions de musique des élèves du conservatoire municipal Claude Debussy.
À 15 h, CCS Lionel Terray (auditorium)
Rens. au 01 39 33 01 85

SPECTACLE CARITATIF : LE TOUR DU MONDE EN 80 MINUTES

Voir page 13

PLUS D'INFOS SUR
L'AGENDA DU SITE
INTERNET

Saint-Brice
SOUS
95
FORÊT

SOMMAIRE

4.9

ACTUALITÉS

Tout savoir sur les élections municipales

Un arrêté municipal contre la divagation des chiens

Le recensement en trois questions clés

Prendre ou surprendre, une exposition pour les tout-petits

Site Internet : des notifications pour rester informé(e)

Un concert... de feu !

Saint-Brice, place forte du trail

BAFA citoyen et Passeport-sitting : déposez vos dossiers

10.12

GRAND ANGLE

Toutes vos démarches d'état civil à l'Espace accueil

13

ENVIRONNEMENT

Donnez une deuxième vie à votre sapin de Noël

13

À VENIR

Tous unis sur une même scène en faveur de l'autisme

14

PORTRAIT

Dynactive : entrepreneurs, vous n'êtes pas seuls !

15.17

RETOUR SUR

Les événements de novembre et décembre

18

VIE POLITIQUE

19

HISTOIRE / VIE PRATIQUE

Connaissez-vous l'hôtel de Mauléon ?

ÉDITO



Tous pour un, un pour tous

Je tiens à saluer les bénévoles du Téléthon pour leur travail, leur détermination à donner de leur temps. Mais aussi toutes les associations de Saint-Brice, qui, le temps d'un week-end, ne forment plus qu'une seule association. Grâce à cette unité solidaire, les premiers chiffres révélés en décembre sont encore remarquables et font état de plus de 45 000 euros collectés. Encore une belle performance ! Nous attendons le chiffre officiel, qui sera dévoilé fin janvier.

Il est beau de voir se mobiliser toute une population au cours des différentes manifestations qui ont eu lieu depuis le mois de novembre, avec comme point d'orgue le week-end officiel de début décembre. Grâce à vous, notre ville s'unit pour le même but : le Téléthon !

Je vous souhaite une excellente année 2020 pour vous et tous vos proches.

Qu'elle soit douce et vous apporte le meilleur.

Votre maire,
ALAIN LORAND

“

Il faut que chacun de nous suive sa route.

Alphonse Karr (1808 - 1890)



SAINT-BRICE MAGAZINE

HÔTEL DE VILLE : 14 RUE DE PARIS 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT - TÉL. : 01 34 29 42 00

Directeur de la publication : Alain Lorand / **Directeur de la rédaction :** Matthieu Pariot

Rédaction/photos : S. Fanelli, S. Hay, M. Panama (Service Communication), G. Torrent (Scoop Communication)

Publicités : HSP, Marie-Lorraine Périnet au 01 55 69 31 00 ou perinet@hsp-publicite.fr

Conception : RDVA - **Réalisation :** scoopcommunication 11424-MEP / **Tirage :** 6 500 exemplaires /

Dépôt légal à parution / **Impression :** RAS Imprimerie / **Distribution :** Kepha Distribution

Site Internet : www.saintbrice95.fr / **Courriel :** servicecommunication@saintbrice95.fr

Couverture : Ville de Saint-Brice-sous-Forêt, AdobeStock



La Ville remercie les associations pour leur collaboration et les annonceurs pour leur participation.

Pour contacter la rédaction : service communication au 01 34 29 42 57/73/78 ou servicecommunication@saintbrice95.fr



ENFANCE ET LOISIRS

**Inscriptions
aux accueils de loisirs**

Pour que votre enfant fréquente les accueils de loisirs pendant les vacances d'hiver, les inscriptions se déroulent du samedi 4 au dimanche 19 janvier à l'Espace accueil ou sur le site de l'Espace citoyens.
Rens. au 01 34 29 42 00

TRANSPORT

Travaux sur la ligne H

Pour cause de travaux à la gare de Saint-Denis et de maintenance sur les voies :

- aucun train en circulation entre Paris Nord et Saint-Denis les week-ends du 18 et 19 janvier, 1^{er} et 2 février ;
- aucun train en circulation entre Épinay/Villetaneuse et Persan/Beaumont à partir de 23 h 30 du 27 au 31 janvier et du 10 au 14 février ;
- aucun train en circulation entre Paris Nord et Sarcelles/Saint-Brice à partir de 23 h du 3 au 7 février.

Des bus de substitution seront mis en place.

<http://malignedh.transilien.com>

ENVIRONNEMENT

Calendrier de la chasse

Les journées de chasse en continu de 9 h à 17 h 30, organisées par l'Office national des forêts, auront lieu les jeudis 9, 16, 23, 30 janvier et 6 février. Des panneaux « chasse en cours » sont disposés en périphérie du secteur chassé. Ne pas pénétrer dans ces zones.
www.onf.fr

SPORT

**Un nouveau cours
de remise en forme**

La VOSB ouvre un nouveau cours de kuduro'fit (danse en groupe qui s'inspire du madison avec une composante fitness).

**Jeu de 20 h 15 à 21 h 15,
COSEC Pierre Clouet**
Rens. au 06 21 84 41 15 ou
vosbforme@orange.fr

LA POLICE VOUS INFORME

**Face aux intempéries,
équipez votre véhicule**

En période hivernale, mieux vaut ne pas se laisser surprendre par les intempéries pour bien circuler. Ainsi, vous pouvez avoir une paire de chaînes ou de chaussettes entreposées dans le coffre pour parer à toute éventualité ou monter des pneus neige sur votre véhicule. Les seuls équipements obligatoires sont le triangle et les gilets jaunes. Attention, chaque passager, en plus du conducteur, doit en porter un s'il est amené à sortir du véhicule. L'absence de gilet jaune peut valoir une amende allant jusqu'à 135 euros.



ÉLECTIONS

TOUT SAVOIR SUR LES MUNICIPALES

Dates, limite pour s'inscrire sur les listes électorales, bureaux de vote, procuration... À deux mois des élections municipales, quelques informations pratiques vous sont données.

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars, si deux tours sont nécessaires. Vous pourrez vous rendre dans l'un des neuf bureaux de vote de la commune, entre 8 heures et 20 heures.

7 FÉVRIER :**DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE**

Depuis la réforme des listes électorales du 1^{er} janvier 2019, il est désormais possible de s'inscrire au plus près de la date du scrutin, à savoir jusqu'au sixième vendredi précédant les élections. Ceci a été décidé afin d'augmenter le taux de participation. Pour les municipales, vous aurez ainsi jusqu'au **vendredi 7 février**, s'il s'agit d'une première inscription ou d'un emménagement sur la commune. Si les jeunes sont recensés à l'âge de 16 ans dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté (JDC) et inscrits automatiquement sur les listes électorales à 18 ans, il convient néanmoins de vérifier s'il n'y a pas eu d'oubli. Avec la réforme du Répertoire électoral unique (REU), chaque citoyen se voit décerner un numéro unique, l'Identifiant national électeur (INE). Ce numéro figure sur la carte d'électeur. C'est désormais l'INSEE qui met à jour en temps réel les registres électoraux.

ANTICIPEZ**UNE ÉVENTUELLE PROCURATION**

Vacances, travail, santé, handicap..., il est possible que vous ne soyez pas en mesure

d'aller voter le jour J. Une procuration peut être établie. La procédure est simple : vous désignez quelqu'un qui votera à votre place. Il suffit ensuite de se rendre au commissariat de police nationale de Sarcelles, à la gendarmerie de Domont ou au Tribunal d'instance de Gonesse pour valider la procuration. Deux documents sont nécessaires : votre pièce d'identité et un formulaire (CERFA n°14952*01), à télécharger ou disponible sur place. La personne qui votera pour vous doit obligatoirement être inscrite sur les listes électorales de Saint-Brice et ne peut détenir qu'une seule procuration. Ne tardez pas en raison du délai de réception et de traitement en mairie !

**LE CHIFFRE
DU MOIS**

8 633

C'est le nombre d'électeurs enregistrés sur la commune de Saint-Brice, début décembre 2019, sur la liste municipale principale. Cinquante électeurs européens figurent de plus sur la liste complémentaire. Ils ne peuvent voter qu'aux élections municipales et européennes.

9 BUREAUX DE VOTE À SAINT-BRICE

- 1 : École Jean de La Fontaine (8 allée Jean de la Fontaine)
- 2 : Résidence seniors Charles de Foucauld (28 rue de Paris)
- 3 : École maternelle Léon Rouvrais (88 rue de la Planchette)
- 4 : École maternelle Jean Charron (29 rue Pierre Salvi)
- 5 et 6 : École maternelle Alphonse Daudet (avenue Mozart)
- 7 et 8 : École maternelle Hans Andersen (Groupe scolaire de la Plante aux Flamands - rue des Deux Piliers)
- 9 : Centre de loisirs (Groupe scolaire de la Plante aux Flamands - rue des Deux Piliers)

SÉCURITÉ

UN ARRÊTÉ MUNICIPAL CONTRE LA DIVAGATION DES CHIENS

Afin de limiter le nombre d'agressions, le maire a pris un nouvel arrêté imposant désormais aux propriétaires de chiens de les tenir en laisse sur toute la commune.

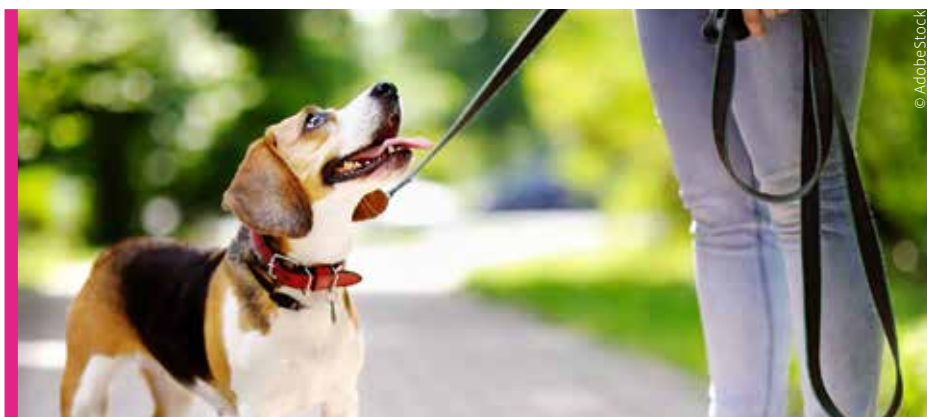
« **O**n assiste depuis quelque temps à une recrudescence d'attaques de chiens, explique Rosario Martoccia, chef de la Police municipale. *Beaucoup de propriétaires les promènent sans qu'ils soient tenus en laisse.* » Récemment, un enfant s'est fait agresser et a subi de graves blessures. Une autre personne s'est fait mordre la main en essayant de protéger son chien qu'elle promenait en laisse. Dernier exemple : un maître a dû euthanasier son chien après que ce dernier eut mordu une passante. Passé un certain âge, il est très difficile de rééduquer un chien. C'est un choix difficile que le maître a dû faire, la mort dans l'âme. « *Il ne peut que regretter aujourd'hui de ne pas avoir éduqué son chien dès le plus jeune âge* », confie le chef de la Police municipale. Les attaques sont récurrentes tout au long de l'année. Soit une personne se fait mordre, soit c'est un chien tenu en laisse qui se fait mordre par un chien en divagation.

UN NOUVEL ARRÊTÉ MUNICIPAL

Face à ce constat, la Ville a décidé de prendre un nouvel arrêté. Auparavant, un arrêté, datant de 2013, précisait que les propriétaires étaient tenus de promener leur chien en laisse mais uniquement dans les parcs. Désormais, avec ce nouvel arrêté, l'obligation court pour l'ensemble de la ville. Même si celle-ci était déjà inscrite dans le Règlement sanitaire départemental, la Municipalité affirme ainsi sa volonté de protéger ses habitants. Les chiens relevant des catégories de chiens dits dangereux doivent être tenus en laisse, équipés de muselières et les propriétaires en possession des documents administratifs exigés.

QUELS RISQUES ENCOURT UN PROPRIÉTAIRE NÉGLIGENT ?

Une amende de 38 euros. À cela s'ajoute votre responsabilité qui sera engagée. Lors d'un choc avec véhicule, vous pourriez être rendu responsable des dégâts aux véhicules, mais aussi humains (blessés ou morts). Les conséquences peuvent être très lourdes. En cas de morsure d'une personne ou d'un chien tenu en laisse, votre responsabilité sera aussi engagée. Une déclaration en mairie est obligatoire. Votre chien devra subir trois visites chez un vétérinaire. Le maire peut aussi demander une éva-



luation comportementale et peut imposer au propriétaire de suivre une formation. Le maire peut ordonner également que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté et peut, en cas de danger grave et immédiat, après avis d'un vétérinaire désigné par le préfet, faire procéder à son euthanasie.

LA POLICE MUNICIPALE : VOTRE SEUL INTERLOCUTEUR

« *Face à chien errant, quelle que soit sa race, ne prenez aucun risque. Le mieux est de l'ignorer et d'appeler la Police municipale* », lance le vétérinaire de Saint-Brice (NDLR : retrouvez sur le site Internet www.saintbrice95.fr un article sur les bons gestes à connaître face à un chien errant). Pour capturer les animaux en divagation, la Ville a conventionné avec un prestataire spécialisé : Hygiène Action. Pour autant, la plupart du temps, ce sont les policiers municipaux qui interviennent en premier lieu. « *Ce sont toujours des interventions compliquées et dangereuses, même si on dispose d'équipements spécifiques pour se protéger* » raconte Rosario Martoccia. Une fois le chien capturé, si l'animal n'est pas identifié, Hygiène Action le dépose à la fourrière du Val-d'Oise à Bruyère-sur-Oise.

ÉDUCER SON CHIEN AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

La marche en laisse n'est pas innée pour votre chien. Par exemple, certains chiens tirent dessus constamment et les promenades se transforment alors vite en cauchemars. Des écoles d'éducation canine vous proposent toutes cet apprentissage (et bien plus !) : à Domont (Centre Forcyno – 01 34 39 00 44) ou à Attainville (Valeurs

Canines – 06 37 10 76 22). Avec plusieurs séances, vous serez en mesure de vous promener dans l'espace public avec un chien calme et discipliné. « *Savoir communiquer avec son animal est primordial. Cela permet de connaître les bons et mauvais gestes. Et surtout, n'attendez pas que des habitudes inappropriées s'instaurent. Venez le plus tôt possible !* » conclut le centre Forcyno.

**Police municipale : 01 34 29 42 17
ou 06 30 10 02 30**

ET EN FORÊT, LA LAISSE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

La divagation des chiens est également interdite en forêt. Afin de préserver la tranquillité des animaux de la forêt, les chiens doivent toujours rester sous le contrôle direct de leur maître et à proximité. Selon l'article L211-23 du code Rural, la divagation est caractérisée lorsque l'animal circule librement (en dehors de la chasse), sans surveillance, à plus de 100 mètres de son maître ou hors de portée de voix ou de tout instrument permettant son rappel. Tout chien divaguant risque de finir à la fourrière. Par ailleurs, pendant la saison de mise à bas des mammifères et de nidifications des oiseaux, du 15 avril au 30 juin de chaque année, il est interdit de promener les chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières (arrêté ministériel du 31 juillet 1989).

CITOYENNETÉ

LE RECENSEMENT EN TROIS QUESTIONS CLÉS

Du 16 janvier au 22 février, des agents recenseurs iront à la rencontre d'une partie de la population pour récolter les données utiles au recensement. Décryptage.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Se faire recenser est un acte civique et obligatoire. Il permet notamment de déterminer la population officielle de notre commune. Fin 2018, Saint-Brice regroupait 15 017 habitants. C'est à partir de ces données collectées que sont, de plus, déterminées les dotations de l'État allouées au budget de notre commune. En plus d'être utile, le recensement est ainsi capital pour appuyer des projets comme l'ouverture d'une crèche, la construction de logements ou le développement des transports, car il permet d'avoir une photographie fine de la population et de ses besoins.

COMMENT VA-T-IL SE DÉROULER ?

Cinq agents recenseurs, recrutés par la Ville, vont se présenter au domicile d'environ 500 logements de Saint-Brice, préalablement sélectionnés de manière

aléatoire par l'INSEE qui tire au sort 8 % des adresses de la commune. Les foyers concernés seront avertis du futur passage des agents via un courrier distribué dans les boîtes aux lettres, la semaine précédant celle du 16 janvier. L'agent recenseur se rendra ensuite au domicile pour prendre contact avec les Saint-Briciens.

PEUT-ON SE FAIRE RECENSER EN LIGNE ?

Oui, tout à fait. En 2019, 69 % des Saint-Briciens ciblés par le recensement ont choisi cette option. Dans ce cas, l'agent recenseur vous communique des identifiants vous permettant de remplir le questionnaire sur www.le-recensement-et-moi.fr. C'est simple, rapide et plus écologique ! Vous n'avez plus qu'à vous laisser guider. Dans le cas où cette option dématérialisée n'est pas possible, l'agent recenseur remet un formulaire papier à remplir.

Il conviendra d'un rendez-vous pour que vous puissiez le lui rendre complété. Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, dans le respect des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

RESTEZ VIGILANT !

Les agents recenseurs doivent vous présenter une carte nominative avec une photographie et une signature du maire de la commune. En cas de doute ou de non-présentation de cette carte officielle, vous pouvez contacter l'Espace accueil au 01 34 29 42 00 ou la Police municipale au 01 34 29 42 17.

LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 **Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur**

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT. NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

- 2 **Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise**

Pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
Code d'accès : V Q F T N A 1 1
Mot de passe : M J b q a t 7 7

- 3 **Entrez ensuite les informations de votre logement qui se trouvent sur la notice**

Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne
0 1 0 3
0 1 4 0 0 5
log¹ log²

- 4 **Répondez au questionnaire**
Vous serez guidé à chaque étape.

- 5 **Validez et c'est terminé !** Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous



- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019
- Un recensement moins coûteux

CULTURE

UNE EXPOSITION À MANIPULER AVEC SES PETITES MAINS

Des formes à encaster, des couleurs vives, des puzzles... L'exposition *Prendre et surprendre*, dédiée aux 0-5 ans, permettra aux plus jeunes de s'éveiller aux livres.



Depuis une dizaine d'années, le service Culturel a à cœur de proposer des expositions destinées aux plus petits, des choix réalisés en concertation avec les professionnels de la petite enfance. Cette année, du 13 au 31 janvier, l'exposition du Centre de Créations pour l'Enfance s'inspire des albums *Deux yeux, Après l'été et Prendre et donner* (éd. Les Grandes Personnes) de Lucie Félix. Ici, ce sont les enfants qui font et transforment l'exposition à partir du principe des puzzles à encastrement. L'utilisation est simple, instinctive et entièrement basée sur la manipu-

lation. « Avec le service de la Petite Enfance, nous avons choisi cette exposition pour son utilisation des cinq sens. Les enfants vont pouvoir jouer avec les albums puisque les pages cartonnées des livres ont laissé la place à de solides structures de bois très colorés et adaptées à la taille des enfants », indique Virginie Lopezy Barona, responsable du service Culturel. En continuité, il y a aussi cette volonté d'initier à la culture les enfants qui deviendront, un jour, des futur(e)s adolescent(e)s et adultes sensibles à l'art.

UNE ILLUSTRATRICE PAS COMME LES AUTRES

C'est dans les montagnes du Jura que Lucie Félix a grandi. Elle a profité de ses études de biologie et aux Beaux-Arts pour voir du pays. La découverte d'artistes comme Bruno Munari, Tana Hoban et Katsumi Komagata lui a donné envie de créer des livres pour les enfants. Autour de ses albums, elle rencontre régulièrement des jeunes élèves avec lesquelles elle apprend beaucoup. L'enrichissement mutuel de l'art et de la pédagogie est désormais un ressort important de son travail.

UN PEU DE POÉSIE POUR LES PETITS

Prendre et surprendre, c'est une exposition où tous les ingrédients de l'illustratrice sont présents puisqu'on y retrouve à la fois toute la poésie et la forme très graphique de ses ouvrages. Un terrain de jeu dans lequel l'enfant expérimentera les formes, les couleurs et les contrastes. Des surprises qui laissent apparaître ici une poule, là un nichoir ou une grenouille... On attrape, on touche, on découvre, on apprend, on s'émerveille en s'amusant à deviner et comprendre ce drôle de jeu de cache-cache. Au fil des tableaux, l'histoire se construit tout doucement. Alors, si vous avez des enfants de moins de 5 ans, n'hésitez pas à profiter des quatre journées destinées au tout public, le service Culturel vous ouvre son terrain de jeu.

Ouvert au public et aux groupes (avec réservation obligatoire)
les mercredis 15, 22 et 29 janvier de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, samedi 25 janvier de 9 h 30 à 12 h, CCS Lionel Terray (espace Edith Wharton)
Rens. et réserv. au 01 39 33 01 90

COMMUNICATION

DES NOTIFICATIONS POUR RESTER INFORMÉ(E)

Mis en ligne depuis le 26 décembre 2018, la nouvelle version du site Internet de la Commune a fini d'achever sa transformation. La dernière fonctionnalité prévue dès sa conception, un système de notifications, est effective depuis quelques semaines.

Désormais, vous pouvez recevoir en temps réel sur votre Smartphone, tablette (sauf portables et tablettes de la marque Apple) ou sur votre ordinateur, des notifications dès que la Ville publie un article sur le site Internet www.saintbrice95.fr. Vous êtes ainsi informé(e) de toutes les publications, sans rien manquer de l'actualité de votre ville. Pour s'inscrire ou se désinscrire, il suffit de cliquer sur l'icône mauve en forme de cloche, en bas à droite de votre écran. Pas besoin de communiquer vos coordonnées, votre navigateur Internet s'occupe de tout.

UN SITE FAIT SUR MESURE

La refonte du site Internet de la Commune, qui a débuté courant 2018, s'est achevée fin 2019 dans ce qui était prévu initialement. Mais comme ce support de communication est vivant, au service de ses utilisateurs, il continuera d'évoluer, de s'enrichir dans les prochains mois, pour toujours répondre à vos besoins.



MUSIQUE

UN CONCERT... DE FEU !

Dans le cadre de sa saison musicale, le service Culturel vous convie à un concert exceptionnel de la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Plusieurs professeurs du conservatoire seront sur scène pour l'occasion.

Après le concert autour des chansons de Jacques Brel, vous avez rendez-vous avec les Sapeurs-Pompiers de Paris samedi 18 janvier au théâtre Silvia Monfort, un réel événement puisqu'ils ne se produisent sur scène, en région parisienne notamment, que très rarement. Cet orchestre d'harmonie, composé de cinquante-cinq musiciens instrumentistes à vent et de percussionnistes, intervient en effet lors de cérémonies militaires, de concerts pour des municipalités, des associations ou encore, dans le cadre de festivals de musique militaire. « *Il participe au maintien du prestige et de la renommée des Sapeurs-Pompiers de Paris, lors de près de deux cents prestations chaque année. Notre passage à Saint-Brice constitue une date exceptionnelle* », souligne le major Dominique Fiaudrin, chef de la musique des Sapeurs-Pompiers de Paris.

METTRE EN AVANT

LE TALENT DE NOS PROFESSEURS

Au programme de ce concert, un répertoire classique varié. Accompagnés par cet orchestre d'harmonie, quatre pro-



fesseurs du conservatoire municipal de musique Claude Debussy interviendront en soliste. Clotilde Vancina, professeur de hautbois, se retrouvera pour l'occasion au cor anglais sur le morceau *Elegy*. Vincent Pagès, professeur de piano, interprétera la *Rhapsody in Blue* de Gershwin. Enfin, Clément Van Calster, professeur de saxophone, et Lorna Makarian, au vibraphone, s'illustreront sur un titre de John Williams, issu de la bande originale du film de Steven Spielberg, *Arrête-moi si tu peux*. « *L'idée est de permettre à nos professeurs*

de se produire en compagnie d'autres ensembles au cours de l'année et de montrer que ce sont avant tout des artistes », confie Clément Bizoirre, directeur du conservatoire de Saint-Brice.

Samedi 18 janvier à 16 h,
théâtre Silvia Monfort
Tarifs : 5 €/Saint-Briciens,
7 €/Hors commune

Réservation obligatoire au 01 39 33 01 85
ou conservatoire@saintbrice95.fr

SPORT

SAINT-BRICE, PLACE FORTE DU TRAIL

Le dimanche 12 janvier, venez défier le parcours exigeant du 11^e Trail des marçassins en forêt de Montmorency. Les autres pourront venir encourager les coureurs engagés !



Y aura-t-il un beau soleil et un temps froid et sec ou bien de la boue qui pourrait causer quelques glissades mais aussi plaire aux amateurs de parcours techniques ? Une chose est sûre, le Trail des marçassins devrait cette année, avec près de 900 participants attendus

sur les deux courses, être un beau succès. « *C'est un tracé sur lequel les amateurs de trail aiment se tester. Sur le 27 km, le dénivelé sera de 600 mètres, soit le double de l'an dernier. Il y aura du challenge pour les compétiteurs dans l'âme* », confie André Luder, président du Saint-Brice athlétisme. Un trail, ce n'est pas une compétition qui se prend à la légère. En effet, entre les côtes, les flaques d'eau éventuelles, voire la boue, les différents terrains parcourus ou encore les changements de rythme, un entraînement sérieux est nécessaire pour espérer arriver au bout.

UNE COURSE ATTENDUE
PAR LES SPÉCIALISTES

À l'occasion de ce parcours, les coureurs auront notamment l'occasion de passer

aux abords du château de Piscop, du fort de Domont, ou encore de traverser les quartiers des Vergers ou des Rougemonts, sans oublier, bien évidemment, la forêt de Montmorency, avec son terrain parfois accidenté ! « *Le trail est dans l'air du temps depuis quelques années. Avec l'organisation de différentes courses à Saint-Brice depuis quarante ans, nous avons toujours voulu nous renouveler. Ainsi est né le premier Trail des marçassins. Qui sait ce que nous pourrions imaginer dans les années futures !* » conclut André Luder.

Dimanche 12 janvier
Départs : 9 h pour le 17 km (21 €), 10 h
pour le 27 km (28 €) au stade Léon Graffin
Inscriptions jusqu'au 5 janvier minuit
sur www.sport-up.fr
Site web : www.traildesmarçassins.org

TROUVE TON PREMIER JOB AVEC LE RIJ

Appréciées par les jeunes Saint-Briciens, les formations liées au baby-sitting ou pour devenir animateur(trice) reviennent en 2020. Et si c'était pour toi ?



Tous les baby-sitters que nous avons formés depuis 2013 sont très sollicités par les familles.

Le service Recherches initiatives jeunes (RIJ) est un lieu qui informe sur les différents sujets qui peuvent te concerner : l'orientation et notamment Parcoursup (voir *Saint-Brice magazine* novembre 2019), les stages à l'étranger, les jobs étudiants, ta première expérience professionnelle, le logement, les diverses démarches administratives... Mais pas que ! Le RIJ propose également des projets ponctuels qui ont fait leur preuve, comme les dispositifs

BAFA citoyen et Passeport-sitting. Ces deux derniers, proposés cette année, te permettront de mettre un pied dans la vie active et d'envisager un job d'appoint, notamment si tu es étudiant.

ACCÉDER AU BREVET D'APTITUDE À LA FONCTION D'ANIMATEUR (BAFA)

Le BAFA citoyen, organisé par le RIJ du 4 au 11 avril, permet à dix jeunes, qui auront été sélectionnés en amont, d'effectuer la pre-

mière partie de cette formation. La Ville participe financièrement à la formation générale à hauteur de 50 %. Accompagné par l'équipe du RIJ, il te sera demandé d'effectuer une dizaine d'heures de bénévolat au sein de l'association des Restos du cœur.

UNE FORMATION GRATUITE POUR ÊTRE BABY-SITTER

Passeport-sitting est un projet initié par le RIJ depuis 2013. Cette action propose d'être formé(e) gratuitement pour aider à la garde de jeunes enfants. Elle est limitée à dix participants. Seules conditions, être Saint-Bricien ou Saint-Bricienne et âgé(e) de 16 à 25 ans.

La formation se déroulera sur trois jours du 17 au 19 février. Elle est décomposée en plusieurs thématiques. Tout d'abord, tu découvriras ce qui a trait au développement de l'enfant, à l'alimentation et aux soins avec des professionnelles de la petite enfance. Tu aborderas des notions réglementaires et administratives. Pour finir, tu passeras ton PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1) avec les pompiers. Le Passeport-sitting du RIJ est un gage de qualité en termes de formation et de compétence. Le bouche-à-oreille entre les familles fonctionne très bien d'ailleurs. « *Tous les baby-sitters que nous avons formés depuis 2013 sont très sollicités par les familles, c'est une grande satisfaction pour nous* », indique l'informatrice jeunesse. Le rôle du RIJ est de t'accompagner pendant et après la formation, en te mettant en relation avec les familles.

Pour participer à l'une des formations, il te faut remplir un dossier de candidature disponible au RIJ ou sur le site Internet www.saintbrice95.fr.

Alors si tu es intéressé(e), dépose ton dossier sans plus tarder !

- BAFA citoyen : du 4 au 11 avril (dossier à retourner avant le 4 février)
 - Passeport-sitting : du 17 au 19 février (dossier à retourner avant le 11 février)
- Hôtel de ville – À l'attention de Danièle Depéry – 14 rue de Paris 95350 Saint-Brice-sous-Forêt
Rens. au 01 39 33 35 70 / 01 34 29 42 01 ou rij@saintbrice95.fr



Bouhar Oubeidi Moumini, 21 ans, a participé à ce dispositif en 2016. Il témoigne aujourd'hui de ce que lui a apporté cette formation, qui lui sert au quotidien dans son activité professionnelle.

Ancien Saint-Bricien, je travaille actuellement dans un Institut médico-éducatif (IME) avec des jeunes autistes. J'ai fait la première partie du BAFA ainsi que mon stage pratique en 2016 grâce au dispositif mis en place par le RIJ. Par la suite, compte tenu de ma jeune expérience, j'ai postulé, accompagné par l'informatrice jeunesse, à des colonies accueillant des jeunes porteurs de handicaps. Ces parcours m'ont permis d'être plus à l'aise avec les jeunes et l'équipe éducative avec

qui je travaille aujourd'hui. J'ai apprécié mes heures de bénévolat, avec les Restos du cœur. Être au contact des gens lors des jours de collecte nous apprend beaucoup sur la solidarité.

Toutes vos démarches d'état civil à l'Espace accueil

Depuis son ouverture le 30 octobre 2017, l'Espace accueil concentre de nombreuses démarches pour les Saint-Briciens en un seul lieu, notamment celles liées à l'état civil. Petit tour d'horizon.

En 2017, la Municipalité a fait le choix d'ouvrir l'Espace accueil pour créer les services aux Usagers. Ce « guichet unique » a permis de délocaliser plusieurs accueils du public en un seul lieu afin de faciliter les démarches des Saint-Briciens. Depuis cette ouverture, de nombreuses personnes se déplacent en mairie, pensant y trouver un accueil, ce qui n'est plus le cas. L'hôtel de ville est ouvert au public seulement pour des cérémonies, des mariages ou les réunions du conseil municipal. L'Espace accueil regroupe, depuis son ouverture, toutes les démarches liées à l'état civil et la citoyenneté, mais pas seulement. Au travers de ce dossier, *Saint-Brice magazine* fait le choix de vous les expliquer de façon ludique et en quelques mots, car ce secteur d'activité est lié aux différentes étapes de la vie des Saint-Briciens. Un jour ou l'autre, vous franchirez donc les portes de l'Espace accueil pour une de ces démarches. Elles sont aussi clairement explicitées sur le site Internet de la Ville : www.saintbrice95.fr Les services aux Usagers gèrent également les domaines de l'Éducation, la famille et la jeunesse, la location de salles, sans oublier depuis septembre 2019, les inscriptions aux activités du service Culturel et leurs facturations.

Espace accueil

16 rue Pasteur (derrière la Poste)

Tél. : 01 34 29 42 00

Courriel : espaceaccueil@saintbrice95.fr

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- jeudi de 13 h 30 à 19 h
- samedi de 9 h à 12 h (hors vacances scolaires)



1.

NAISSANCES : 257 PETITS SAINT-BRICIENS NÉS EN 2018

La déclaration de naissance est un préalable à toutes les autres démarches. Elle est obligatoire pour tous les enfants nés en France. Elle permet à l'enfant d'être inscrit sur les registres d'état civil. Elle conduit à l'obtention de l'extrait d'acte de naissance. Toute naissance doit être déclarée dans les cinq jours qui suivent le jour de l'accouchement auprès de l'officier d'état civil de la commune du lieu de naissance. La Ville n'ayant pas de maternité, elle enregistre surtout les avis des naissances extérieures (complétés parfois par les enfants nés d'un accouchement à domicile).



2.

COPIE D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE ET DE DÉCÈS

Les demandes d'acte de naissance, de mariage et de décès s'adressent uniquement aux personnes nées, mariées, décédées (ou domiciliées sur la ville et décédées hors commune) à Saint-Brice-sous-Forêt.

BAPTÊME CIVIL OU RÉPUBLICAIN : UNE CÉRÉMONIE SYMBOLIQUE

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé. Le baptême civil se pratique en mairie, mais ce n'est pas une obligation. À Saint-Brice, il est célébré. Toutefois, le baptême civil n'étant pas un acte d'état civil, il n'est pas inscrit sur les registres de l'état civil.

3.



4.

MARIAGES ET PACS, À CHACUN SON UNION

La Ville célèbre environ une cinquantaine de mariages chaque année. Le service accueille les futurs époux et, depuis le 1^{er} novembre 2017, les couples qui souhaitent conclure un PACS (Pacte civil de solidarité). Ce dernier est forcément enregistré dans la commune dans laquelle les futurs partenaires déclarent fixer leur résidence commune. Depuis 2017, 72 PACS ont été signés.





5.

DEPUIS 2017, DIX DEMANDES DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

Depuis le 18 novembre 2016, le service État civil est habilité à enregistrer certaines demandes de changement de prénom. Au dépôt du dossier, l'officier d'état civil est chargé d'apprécier si la demande revêt un caractère légitime. Pour apprécier celle-ci, il peut s'appuyer sur les cas de jurisprudences précédentes d'acceptation ou de refus. Ainsi, une convenance personnelle ou un motif affectif sont, par exemple, des causes de refus. En cas de doute, la demande est transmise au Procureur de la République. Si celui-ci la refuse, vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales en dernier recours.

6.



LIVRET DE FAMILLE, UN DOCUMENT TRÈS PRÉCIEUX

Le livret de famille est délivré gratuitement :

- aux époux lors de la célébration du mariage en mairie ;
- aux parents non mariés lors de la naissance du premier enfant ;
- à l'adoptant lors de la transcription sur les registres de l'état civil du jugement d'adoption d'un enfant par une personne seule.

Si vous avez perdu votre livret de famille original, ou si on vous l'a volé, vous pouvez demander à la mairie de votre domicile à ce qu'un second livret de famille (un duplicata) vous soit délivré. C'est la mairie qui se charge de l'instruction de la demande auprès des autres communes.

Le livret de famille est peu utilisé dans les démarches mais il est indispensable lors du décès, dans le cadre d'une succession.

8 688

C'est le nombre de personnes qui se sont déplacées en 2019 sur l'Espace accueil pour se renseigner ou effectuer des démarches (contre 7 594 en 2018). À cette fréquentation, il faut rajouter plus de 7 400 appels téléphoniques reçus.

7.

EN CAS DE DÉCÈS : 24 HEURES POUR LE SIGNALER

Vous devez déclarer le décès à la mairie du lieu du décès : à Saint-Brice, c'est à l'Espace accueil. Si le décès a eu lieu dans une structure médicale ou sociale (hôpital, clinique, maison de retraite), l'établissement peut éventuellement se charger de la déclaration. Celle-ci peut être effectuée par l'entreprise de pompes funèbres à laquelle est confiée l'organisation des obsèques. À la suite de la déclaration de décès, la mairie :

- établit un acte de décès qui permet d'effectuer toutes les démarches auprès des différents organismes auxquels le défunt est rattaché ;
- transmet l'information à l'INSEE qui, par le biais du Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP), informe notamment les caisses de retraite ;
- transmet l'information à la DTARS (Délégation territoriale de l'agence régionale de santé) qui, depuis 2010, a repris les compétences de la DDASS (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales).



8.

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES : À SAINT-BRICE, C'EST POSSIBLE

Seules les communes équipées d'un Dispositif de recueil (DR) pour les empreintes digitales sont habilitées à délivrer les cartes nationales d'identité et les passeports biométriques. À Saint-Brice, c'est le cas depuis avril 2018. L'Espace accueil reçoit aussi bien les Saint-Briciens que les habitants d'autres communes. Pour ces démarches, il est nécessaire de prendre rendez-vous sur le site de l'Espace citoyens. Pour gagner du temps au guichet en amont de ce rendez-vous, vous êtes invité(e) à remplir en ligne votre pré-demande sur le site de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés). Cette pré-demande est fortement conseillée. De janvier à fin novembre 2019, il y a eu 3 767 demandes contre 2 534 en 2018, soit une hausse de 48 %. En 2019, 59 % des demandes étaient issues de personnes n'habitant pas Saint-Brice.

Un petit conseil :

N'attendez pas la dernière minute pour ces démarches. À l'approche des vacances, les délais s'allongent.

À 16 ANS, NE MANQUEZ PAS LE RECENSEMENT CITOYEN !

Démarche civique essentielle, le recensement citoyen ou militaire est obligatoire pour tous les garçons et filles âgés de 16 ans. Le jeune doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Le recensement est le préalable à la Journée défense citoyenneté (JDC). Cette dernière permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour différentes démarches (permis de conduire) et examens de l'Éducation nationale, l'inscription automatique sur les listes électorales. En 2019, 177 jeunes ont été recensés.

9.



10.

POUR VOTER, S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La vie démocratique de notre pays est rythmée par des élections auxquelles vous ne pouvez participer que si vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les citoyens peuvent s'y inscrire jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin. Dorénavant, c'est l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en collaboration avec le service Élections de la commune, qui centralise la gestion des registres électoraux, avec le Répertoire électoral unique (REU) qui remplace les anciennes listes communales. Il est actualisé en temps réel. L'inscription se fait en ligne (www.servicepublic.fr) ou au guichet de l'Espace accueil.



11.



CIMETIÈRE : NE PAS OUBLIER D'ENTREtenir LES TOMBES

La Ville est en charge de toutes les formalités administratives liées à l'achat ou au renouvellement d'une concession funéraire. L'entretien des concessions est de la responsabilité des familles, au titre du contrat de concession funéraire.

12.



1582, LES PREMIÈRES ARCHIVES D'ÉTAT CIVIL DE SAINT-BRICE

Les registres d'état civil sont conservés à l'Espace accueil. Le plus ancien date de 1582 : à l'époque c'était un registre paroissial où étaient enregistrés les actes de baptêmes, mariages et sépultures effectués dans la paroisse. En France, les registres paroissiaux existent depuis la fin du Moyen Âge. Par le décret de l'Assemblée nationale du 20 septembre 1792, la tenue officielle des registres est retirée aux curés et remise aux maires dans le cadre de l'état civil. Les registres paroissiaux d'état civil français antérieurs à 1793 deviennent alors la propriété des archives communales.

Les archives sont consultables à l'Espace accueil sur rendez-vous pour des archives au-delà de 75 ans.

DÉCHETS

DONNEZ UNE DEUXIÈME VIE À VOTRE SAPIN DE NOËL

Après les fêtes, il est temps de dire au revoir à votre sapin de Noël. Ne soyez pas triste car vous pouvez lui offrir une seconde vie !



Nous vous invitons à présenter votre sapin lors de la collecte des déchets végétaux **qui se tiendra le mardi 14 janvier**. Pensez à le sortir la veille au soir ! Les sapins de Noël seront collectés et amenés sur une plateforme de broyage à Attainville. Ils seront ainsi recyclés et non plus incinérés. Ils seront ensuite broyés, défibrés puis transformés en un compost rempli de fertilisants, notamment l'azote, qui permettra d'enrichir la terre sur laquelle il sera épandu.

PLUSIEURS CONDITIONS À RESPECTER

Attention, seuls les sapins naturels seront collectés. Ils devront être présentés :

- dépouillés de toute décoration (crochets, guirlandes, boules, lumières, neige artificielle...);
- sans le pied et les éventuels emballages ;
- non emballés dans un sac plastique ou un sac à sapin ;
- sans dépasser deux mètres de hauteur et dix centimètres de diamètre pour le tronc.

Si vous avez opté pour un sapin de grande taille, vous devrez le couper ou le déposer en déchèterie.

Les chiffres de 2019 témoignent de l'importance de cette première collecte des déchets végétaux puisqu'en janvier 2019, le Sigidurs a relevé huit tonnes de déchets sur notre commune et plus de cinquante-trois tonnes sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée.

Rens. au 0 800 735 736 - www.sigidurs.fr

CULTURE

TOUS UNIS SUR UNE MÊME SCÈNE

Pour la sixième édition de son spectacle caritatif, l'association Entraide autisme en Val-d'Oise proposera une création inspirée de l'œuvre de Jules Verne. Une comédie musicale inclusive et futuriste, tout public.



Le tour du monde en 80 minutes. Tout un programme ! C'est le titre du spectacle créé cette année par Sandra Pelisson et Leslie Allali, professeurs au FCA Danse et de l'association Entraide autisme en Val-d'Oise (EAVO). Il se tiendra le samedi 1^{er} février au théâtre Silvia Monfort. Vous êtes ainsi convié(e) à venir applaudir sur scène des artistes bénévoles, amateurs et professionnels, afin de soutenir l'association dont l'une des missions est le développement d'activités éducatives et culturelles à destination des enfants touchés par l'autisme. « *L'intégration de ces enfants dans ce projet artistique, ainsi que d'autres formes de handicap moteur, mental, visible ou invisible, est très importante sur tous les plans. C'est une véritable comédie musicale inclusive* », précise Sandra Pelisson.

PLUS DE TEMPS À PERDRE !

Sur scène, vous retrouverez plus d'une centaine d'artistes, issus de différentes troupes et associations, comme le FCA Danse, Art et Scène, Les Princesses du Nil, R' Mélodies Roissy, Connexions ou encore L'Entracte. Quant au spectacle, afin de ne pas gâcher la surprise, nous en dévoilerons



Comédie musicale *Danse ! Danse ! Danse !*, spectacle 2019.

juste les grandes lignes. Librement inspiré de l'œuvre de Jules Verne, il racontera l'histoire de la jeune Hermine qui reçoit en cadeau, lors de son anniversaire, le livre *Le Tour du monde en 80 jours*. Elle va alors se retrouver embarquée dans un voyage extraordinaire, accompagnée de ses amies. Mais le temps presse car elles n'auront plus que 80 minutes pour remplir leur mission, sinon elles seront coincées dans les couloirs

du temps à tout jamais. Pour savoir comment cette histoire va se terminer, vous savez ce qu'il vous reste à faire... Venez nombreux !

Samedi 1^{er} février à 20 h,
théâtre Silvia Monfort. Places en vente
au guichet à partir de 19 h. Tarifs : 10 €/
adulte et 5 €/moins de 12 ans.

Informations et réserv. au 06 35 44 85 32
ou entraideautisme@sfr.fr



Dynactive

Entrepreneurs, vous n'êtes pas seuls !

CONVIVIALITÉ ET PARTAGE. CES VALEURS REPRÉSENTENT L'ASSOCIATION DYNACTIVE QUI REGROUPE PLUS D'UNE CENTAINE DE CHEFS D'ENTREPRISE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PLAINE VALLÉE.

Dynactive, c'est peut-être faire du business entre entrepreneurs, entretenir son réseau et échanger des cartes de visite. Mais l'essentiel est ailleurs ! À écouter son président Philippe Piton, on comprend ce qui fait l'essence de Dynactive : « *La convivialité et l'entraide sont inscrites dans notre ADN. Si nous pouvons rencontrer des clients ou des partenaires, ce n'est que le fruit des liens tissés entre tous ses membres.* » On retrouve cette philosophie lors des rendez-vous proposés comme les petits déjeuners chaque dernier vendredi du mois ouverts à tous, les afterworks thématiques, les ateliers de codéveloppement ou encore la Journée des entreprises et des territoires au golf de Domont-Montmorency. Dynactive rayonne sur les dix-huit communes de Plaine Vallée. Elle regroupe environ 150 membres, majoritairement issus du secteur tertiaire. « *Notre ancrage est territorial depuis de longues années. Dynactive est née en*

2015 de la fusion des anciennes associations d'entrepreneurs, AEPF et CEVAM, afin d'anticiper la création de Plaine Vallée au 1^{er} janvier 2016. Nous travaillons en collaboration avec Plaine Vallée, les élus, Initiactive 95, le Comité d'expansion économique du Val-d'Oise, le réseau Entreprendre ou encore la Chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise. »

D'UNE SEULE ET MÊME VOIX

Dynactive accompagne les entreprises au sujet de différentes problématiques qu'elles peuvent rencontrer. « *Qui de mieux qu'un entrepreneur pour aider un autre entrepreneur ? L'échange d'expérience est au cœur de notre démarche. Nous permettons aussi aux entrepreneurs de sortir de l'isolement* », ajoute Philippe Piton. L'association s'évertue aussi à apporter la parole entrepreneuriale auprès de différents publics, à l'image des élèves des collèges et des lycées, via un partenariat entre la Communauté d'agglomération et l'Éducation nationale. Cette parole entrepreneuriale, Dynactive travaille à la rendre audible et possible auprès des collectivités, avec lesquelles elle travaille sur diverses thématiques. L'objectif est toujours la construction économique du territoire.

UNIS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Au sein de Dynactive, on compte plusieurs entrepreneurs saint-briciens, à l'image de

EN 3 DATES

2005

PREMIÈRE ÉDITION DE LA JOURNÉE DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES

2015

CRÉATION DE L'ASSOCIATION DYNACTIVE

2019

ÉLECTION DE PHILIPPE PITON EN TANT QUE PRÉSIDENT

Jean-Marie Burette, président de la société Logetrans, engagé de très longue date, qui organise la Journée des entreprises et des territoires : « *La 16^e édition se tiendra au printemps au golf de Domont-Montmorency. C'est un gros événement et un moment de convivialité lors duquel chacun peut échanger. Nous nous réjouissons de voir de nombreux chefs d'entreprise bénévoles et actifs.* » Marine Amiel, gérante de la société Peintures Françaises, vante également les atouts de Dynactive : « *L'association permet de réaliser une veille économique sur divers sujets, de rencontrer des acteurs du territoire, mais sans aucune pression commerciale. La bienveillance est la règle.* » Vous êtes entrepreneur, indépendant, porteur d'un projet de création d'entreprise ou encore fondateur d'une start-up ? Rejoignez Dynactive si vous souhaitez participer au développement économique local !

Courriel : contact@dynactive.fr

Site Internet : dynactive.fr

Tél. : 06 25 02 69 94

Facebook : Dynactive



Qui de mieux qu'un entrepreneur pour aider un autre entrepreneur ? L'échange d'expérience est au cœur de notre démarche. Nous permettons aussi aux entrepreneurs de sortir de l'isolement.



5 DÉCEMBRE, UNE DATE À CÉLÉBRER

Vendredi 5 décembre, la Municipalité a rendu hommage, lors d'une cérémonie commémorative, aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, en présence du maire Alain Lorand, de l'association l'Union nationale des combattants et d'Alain Graux, Président délégué du comité départemental UNC du Val-d'Oise, d'élus et de Saint-Briens.

SAINT-BRICE BRILLE EN PELOTE BASQUE

Chaque ambiance et grand spectacle au trinquet Daniel Lacroix malgré le froid, à l'occasion du tournoi de pelote basque, le dimanche 8 décembre. Deux équipes saint-briennes sont arrivées en finale. Félicitations à Pierre Dauguen et Jean-Jacques Sarthou, victorieux de Gilles Labernadie et de Bastien Poublan, après un match très disputé.



TÉLÉTHON : LES SAINT-BRICIENS ONT DU CŒUR

Tournoi de pétanque, soirée Beaujolais, lotos, cross des écoles ou encore brocante... Les bénévoles se sont mobilisés en masse pour organiser de multiples événements afin de récolter le maximum au profit du Téléthon. Et les Saint-Briens ont répondu présent. Résultat : 45 016 € récoltés (chiffre définitif à venir). Samuel Allatin, le parrain du Téléthon, et sa famille, vous remercient de votre générosité et vous disent à l'année prochaine !





LA MAGIE DE NOËL À SAINT-BRICE

Douceurs sucrées ou salées, animaux de la ferme, photographies avec le Père et la Mère Noël, des idées cadeaux pour mettre sous le sapin ou décorer vos tables... Le traditionnel marché de Noël a ravi petits et grands, tout en apportant une belle dose de joie et de convivialité à l'occasion des fêtes.



NOËL SUR LES TATAMIS

Le Tsuki karaté club a organisé sa traditionnelle Coupe de Noël dimanche 8 décembre qui a rassemblé huit clubs et pas moins de 365 inscrits, en catégories baby, poussin et poussine, pupille et pupillette. Un moment festif et convivial, partagé avec les familles.



LE CONSERVATOIRE FAIT SON CARNAVAL

Lors du traditionnel concert de fin d'année du conservatoire municipal de musique Claude Debussy, avec une soixantaine de personnes sur scène - professeurs et élèves -, le public a été bercé au son des rythmes festifs. Une évasion garantie pour les spectateurs mercredi 11 décembre. Les élèves de CE2 de l'école Antoine de Saint-Exupéry qui participent au projet « Orchestre à l'école » se produisaient également sur scène pour la première fois. Une belle performance.



NOËL DE LA PETITE ENFANCE

Du 13 au 20 décembre, les structures de la petite enfance ont eu la joie d'accueillir la ferme Tiligolo et de partager quelques moments avec les familles, à l'occasion de la fin d'année.



UN REPAS DE FÊTE

Plus d'une centaine de personnes étaient réunies lundi 16 décembre à la résidence seniors Charles de Foucauld pour partager un repas festif et musical. Les résidents avaient la possibilité d'être entourés de leur famille pour l'occasion.



UN HOMMAGE À EDITH WHARTON

Les Amis du vieux Saint-Brice ont rendu un hommage émouvant à Edith Wharton samedi 14 décembre au travers d'une conférence-lecture : voix anglaise et française (traduction) se sont alternées pour le plus grand plaisir d'un auditoire captivé qui a pu (re)découvrir une personnalité libre, engagée et d'une humanité toute proche.



POUR SE METTRE EN APPÉTIT !

À l'occasion de son traditionnel repas de fin d'année jeudi 19 décembre, les bénévoles d'Échange des savoirs ont remis à l'ensemble de leurs apprenant(e)s le livre de recettes qui a été écrit et conçu par eux et elles, les cuisiniers et cuisinières d'ici ou d'ailleurs. Au total, 34 recettes dont 7 entrées, 19 plats et 8 desserts. Un petit goût de voyage très agréable.

PLUS DE PHOTOS SUR
LE SITE INTERNET



UN NOËL TRÈS GOURMAND AVEC BLANCHE NEIGE...

Environ deux cents enfants des accueils de loisirs ont assisté à deux spectacles de marionnettes de la compagnie Coconut pendant les vacances de fin d'année : *Le Noël de Blanche Neige* et *Un Noël de gourmandise*.



EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Une excellente année 2020

Il y a un an, la fin d'année était marquée par le mouvement des gilets jaunes. Aujourd'hui, le pays fait face à une grave crise sociale : la réforme des retraites, véritable catalyseur de tous les maux de notre société !

Ce climat social met le doigt sur les problèmes de différents secteurs d'activité, comme l'enseignement mais aussi les hôpitaux.

Nous, les communes, nous ne sommes pas épargnées par ce manque de moyens. Rappelons les baisses drastiques des dotations de l'État, la difficulté jour après jour d'exercer notre mandat d'élu local, pris en « sandwich » entre les exigences de l'État et l'attente de plus en plus forte de nos concitoyens.

Signe d'un malaise profond, plus d'un maire sur deux ne souhaite pas se représenter en 2020... N'oublions pas que l'élu local est le lien entre l'État et le citoyen, n'oublions pas qu'il a un rôle social de proximité. Il est le premier à faire face aux problèmes du quotidien. Son rôle est essentiel quant au bon déroulement de notre démocratie.

Nous vous souhaitons une excellente année, de joies, de bonheur et surtout de santé.

**Alain Lorand
et la majorité municipale**

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

L'accès aux soins : une réelle préoccupation pour tous...

L'accès aux soins devient, pour chacun d'entre nous, une préoccupation majeure, et ce pour des raisons soit financières, soit par manque de personnel de soins. La santé est un champ de compétence de l'État et de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et pourtant, c'est un sujet sur lequel les élus municipaux sont régulièrement interpellés. La ville de Saint-Brice est passée **de 12 à 6 médecins** en peu d'années et, ceux qui restent, sont proches de la retraite. Ces chiffres ont conduit l'Agence Régionale de Santé à déclarer le Val-d'Oise éligible aux aides à l'installation de l'État. Une étude auprès des jeunes médecins révèle que les difficultés liées à l'installation ne sont pas exclusivement des obstacles financiers.

C'est pourquoi la Ville de Saint-Brice, en lien avec « Plaine Vallée », le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé, doit se mobiliser sur plusieurs facteurs favorables à l'installation de médecins et paramédicaux. En premier lieu, la commune doit veiller à la réservation de foncier dans les programmes neufs ou réhabilités, en pied d'immeuble pour accueillir des cabinets médicaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le patrimoine ancien faisant, souvent, obstacle à l'accessibilité de la plupart des cabinets médicaux. Ensuite, la Ville doit travailler à l'installation de cabinets regroupés (**Maison de Santé**) permettant à des jeunes médecins, notamment mères de famille, de s'implanter sans supporter des charges financières écrasantes. Enfin, l'accès rapide aux plateaux techniques aux spécialistes, sur certains établissements hospitaliers du Val-d'Oise ou en région parisienne avec une bonne coordination, constitue une exigence croissante des jeunes médecins.

Autre sujet, qui doit être mis à l'étude en lien étroit avec la délégation territoriale 95 de l'Agence Régionale de Santé, est la mise en place d'une permanence des soins de 7h30 à 22h et une partie du week-end.

Nous formulons le souhait que 2020 soit pour chacun(e), une année placée sous le signe de la fraternité, de la solidarité, et aussi une année de joies et d'espérance.

Didier Arnal, Nicole Chalard, Marc Guyot, Michel Moha, Frédérique-Jeanne Besson, Nathalie Hassan-Journo (Bien vivre à Saint-Brice)

2020, une année charnière

L'année dernière, dans ce même journal, nous nous étions émus des tensions sociales au niveau national, et souhaité le retour à plus de sérénité et bien-être. Pour Saint-Brice, cela se traduisait par plus de sécurité, de salubrité et « par un vivre-ensemble harmonieux, avec une solidarité de tout instant comme pilier ».

Nous renouvelons nos souhaits pour 2020 avec force et conviction. Cette année sera déterminante, notamment pour l'ensemble des collectivités territoriales dont nous dépendons.

Au niveau communal d'abord avec la mise en place d'une nouvelle équipe municipale en mars dont le défi sera de déployer une nouvelle politique pour la ville, ambitieuse, audacieuse, avec la forte volonté de piloter autrement.

Au niveau de la communauté d'agglomérations ensuite, avec l'implémentation du Programme Local de l'Habitat Intercommunal voté à l'unanimité lors du dernier conseil qui est très structurant en termes de logement. Sans oublier d'autres sujets essentiels, comme ceux liés à l'assainissement devenu « compétence obligatoire » de Plaine Vallée ou ceux sur les problématiques de sécurité.

Au niveau départemental et régional enfin, avec les conséquences de l'abandon d'Europacity par l'État, la poursuite du projet de T4 à Roissy (qui à terme générera + 38 % de mouvements par jour) ou les impacts de la baisse des droits de mutations perçus au profit du Grand Paris. Il est de notre devoir d'être vigilants et moteurs dans l'intérêt de tous les Saint-Briciens. Bénéficier d'une partie du plan de 1 milliard d'euros lancé par la Région dans un cadre de développement durable (transports, emplois, terres agricoles...) et lutter contre les pollutions (air, sonores) est un impératif.

L'équipe Une Énergie Nouvelle pour Saint-Brice vous souhaite une très belle année 2020

Cyril Delmas, Virginie Henneuse, Jean Mazouz, Michel Taillez, Janet Yalcin (Une Énergie Nouvelle pour Saint-Brice)

HISTOIRE

CONNAISSEZ-VOUS L'HÔTEL DE MAULÉON ?

L'hôtel de Mauléon est un remarquable ensemble architectural situé au 15 rue de Paris.



C'est à partir de l'avenue des Tilleuls qu'on peut apprécier toute la beauté de la demeure. La porte de la façade, rue de Paris, provient d'un hôtel parisien où résidait en 1788 Le jeune lieutenant Bonaparte. Jusqu'en 1922, le parc s'étendait jusqu'aux actuelles rues de Montmorency, de Mauléon et Brunard.

LA FAMILLE GARY

Depuis 1648, l'hôtel de Mauléon appartenait à la famille Gary. En 1683, à la mort du notaire Pierre Gary, sa sœur Catherine a hérité du domaine. Cette dernière était très liée avec Jacques-Bénigne Bossuet, l'évêque de Meaux. Le prélat venait lui rendre visite à plusieurs reprises. Cependant, de caractère dépensier, elle avait dû, de nombreuses fois, faire appel à la générosité de l'évêque. À la mort de celui-ci, en 1704, elle devait des sommes considérables à divers créanciers. La propriété lui a donc été saisie.

LA FAMILLE LOISEAU

Avant 1728, la propriété appartenait à Jean Loiseau qui avait deux fils. Le premier, Alexandre-Jérôme Loiseau de Mauléon, était un célèbre avocat au parlement de Paris. En effet, il a assuré la défense de Jean Calas, un huguenot de Toulouse, accusé injuste-

ment d'avoir tué son fils pour l'empêcher de se convertir au catholicisme. Cette affaire Calas a été rendue célèbre par l'intervention de Voltaire. Le fils était ami de Jean-Jacques Rousseau qui, lors de son séjour à Montmorency, venait fréquemment le voir. Le second fils, Jean-Louis Loiseau de Béranger, était conseiller du duc d'Orléans. À Saint-Brice, il a fait reconstruire le château qui avait été démoli. Il était aussi fermier général. La Ferme générale est le corps de financiers qui prend à la ferme les revenus du roi. Il n'était donc pas qu'un simple banquier mais également un gestionnaire de l'impôt. C'est à ce titre qu'il a été guillotiné en 1794 comme

la plupart des fermiers généraux que comptait la France. Et son château sera détruit, a priori, sous la Restauration. Après la mort du fils Alexandre-Jérôme en 1771, le titre de Sieur de Mauléon a été acquis par Jean-Baptiste Midy, marchand miroitier à Paris et membre de l'assemblée municipale.

La porte de la façade, rue de Paris, provient d'un hôtel parisien où résidait en 1788 le jeune lieutenant Bonaparte.



DÉCOUVREZ LE PATRIMOINE DE VOTRE VILLE
SUR WWW.SAINTRICE95.FR AVEC LA CARTOGRAPHIE,
EN BAS DE LA PAGE D'ACCUEIL

VIE PRATIQUE

CARNET

Naissances

Louise DIRIL, le 7 octobre

La Ville adresse ses sincères félicitations aux parents.

Mariages

Rabah BOUKHLIFA et Stéphanie DEBAA, le 30 novembre

La Ville adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

NOTEZ-LE

Ramassage des ordures ménagères :

Les bacs doivent être sortis le jour même de la collecte avant 12 h. Dans le cas contraire, les riverains s'exposent à une verbalisation.

- les rues bleues : jeudi après-midi
- les rues rouges : lundi et jeudi après-midi

Ramassage des déchets recyclables :

lundi matin

Ramassage des déchets

végétaux/sapins :

mardi 14 janvier 2020

Ramassage des encombrants :

- Ouest de la RD 301 : lundi 20 janvier
- Est de la RD 301 : mardi 21 janvier

Merci de sortir vos déchets la veille à partir de 19 h.

Un problème d'éclairage public ?

La communauté d'agglomération Plaine Vallée est en charge de l'éclairage public.

N° vert : 0 800 800 051 (appel gratuit et plateforme ouverte 24h/24 et 7j/7)

CONSULTATIONS GRATUITES À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

(en dehors des périodes de vacances scolaires).

- d'avocats sans rendez-vous de 9 h 30 à 11 h 30 (seulement pour les Saint-Briciens) : 1^{er} mardi tous les deux mois
- de notaires sans rendez-vous de 9 h à 11 h 45 : 1^{er} mardi tous les deux mois

Rens. au 01 39 33 24 77

ENVIE DE SORTIR ?

Retrouvez l'actualité du cinéma de Domont sur www.domontcinema.fr





VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT



Orchestre d'harmonie

de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris



Samedi 18 janvier 2020
16 h • Théâtre Silvia Monfort



5 €/Saint-Briciens
7 €/Hors commune

RENS. & RÉSERVATIONS : 01 39 33 01 85
CONSERVATOIRE@SAINTBRICE95.FR



VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

EXPOSITION

RÉALISÉE PAR LUCIE FÉLIX



Prendre
et
surprendre

pour les
0-5 ans

Mercredis 15, 22 et 29 janvier

de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Samedi 25 janvier

de 9 h 30 à 12 h (sur réservation)

CENTRE CULTUREL LIONEL TERRAY
ESPACE EDITH WHARTON

RENS. ET RÉSERV. SERVICE EXPOSITIONS - 01 39 33 01 90
www.saintbrice95.fr



VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Les Seniors du Jeu 2020



ENTRÉE LIBRE
RÉSERVÉ AUX SENIORS

VENDREDI
10 H À 12 H

10 ET 24 JANVIER • 7 ET 21 FÉVRIER
6 ET 20 MARS • 3 ET 17 AVRIL
15 ET 29 MAI • 12 ET 26 JUIN

LUDOTHÈQUE BERNARD TRONCHET

PLACE JACQUES FOSSE - CENTRE COMMERCIAL DES VERGERS
95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Rens. au 01 30 18 95 40 ou ludotheque@saintbrice95.fr - www.saintbrice95.fr



VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT



STAGES D'IMPROVISATION THÉÂTRALE

POUR ADULTES

1^{er} février - 25 avril - 6 juin 2020
13 h 30 à 18 h

Tarifs : 35 €/Saint-Brice - 40 €/Plaine Vallée - 50 €/Autre

Centre culturel et sportif Lionel Terray

12 rue Pasteur 95350 Saint-Brice-sous-Forêt - Rens. au 01 39 33 01 94

INSCRIPTIONS À L'ESPACE ACCUEIL (16 rue Pasteur) au 01 34 29 42 00
ou sur le site de l'Espace citoyens - www.saintbrice95.fr